

Vous envisagez de faire une demande DALO ?



**Vous avez fait une demande DALO et
vous avez eu une décision de refus
ou vous n'êtes toujours pas relogé-e-s ?**



**Vous avez besoin de conseils et
d'un accompagnement gratuits ?**



Contactez la Permanence DALO :

03 20 20 79 65

Les lundis après-midi de 14h00 à 16h00 ou laissez-nous un message vocal

**Si cela se justifie, un rendez-vous pourra vous être proposé
en présence d'un avocat lors de nos permanences physiques*

Petit rappel sur les conditions à respecter dans le dossier DALO :

JE DOIS :

- Ne pas être en capacité de me loger par mes propres moyens
- Remplir les conditions d'accès au logement social
- Si je ne suis pas français(e), remplir les conditions de séjour, sauf si je demande simplement un hébergement
- Avoir accompli des démarches préalablement à mon recours
- Nécessiter un relogement ou un hébergement en urgence

ET

JE DOIS ÊTRE DANS L'UNE DE CES SITUATIONS :

1. Être dépourvu(e) de logement
2. Être menacé(s) d'expulsion sans relogement
3. Vouloir sortir d'un hébergement social, d'un logement de transition ou d'un logement-foyer
4. Être logé(e) dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux
5. Être logé(e) en suroccupation
6. Être logé(e) dans un logement non décent
7. Attendre un logement social depuis un délai anormalement long
8. Demander à être accueilli(e) en hébergement social, en logement de transition, en logement foyer (recours « DAHO »)

Contactez la Permanence DALO :

03 20 20 79 65